

[Texte]

range; otherwise, of course, the province would have to find other forms of money and I point out to you that the government has indicated it wants to reduce the transfers.

Mr. Petrie: The figures that we have are that federal contributions, as a proportion of insured health-care costs with respect to this province have been in 1972, 54.6 per cent and, just prior to the establishment to block-funding were around 57.5 per cent. Of course, since block-funding, it has gone up to 59.9 per cent. Again, I want to emphasize that we are saying that it may not be exactly 50-50, that certain allowances have to be made for provinces that do not have the capacity, as other provinces do, or the tax base to have that money available for those particular services. The federal government has to recognize that.

Mr. Blenkarn: Those are not the figures we have. Our indication is that the transfer, on the total program—we are talking post-secondary education as well—was 44 per cent of provincial expenditures prior to the block-funding arrangement. It is now 62 per cent of provincial expenditures. All I am saying to you is if you really want to go back to 50-50, I am sure Allan MacEachen would be delighted.

Mr. Petrie: You spoke about the exception in expenditure growth of the federal government with respect to health care as well. But our information comes from a fact sheet on insured-health services, financing in New Brunswick that was prepared by the federal Minister of Health. We received it from Miss Bégin and, then, we had discussions with the minister, Mr. David Crombie, at the time, whose figures supported that and that is where our figures are coming from. Perhaps the difference is that we talked about health costs but that probably does not include the post-secondary education.

The Chairman: I think that maybe both figures are probably right. I think, in the figures if I recall, you are showing some 54 per cent to 57 per cent. That was probably those programs eligible for medicare and hospital insurance. The Government of New Brunswick, probably in their days, had other health-related programs that did not count. Our figures include those now, so that is probably the difference so while it is true that those who were eligible for medicare under cost-sharing and hospital insurance, the federal contribution was high, the federal contribution as a percentage of all New Brunswick health-related programs, including mental health, for example, that were not covered under medicare before, was 45 per cent, in 1976-77 and as Mr. Blenkarn has said, was 43 per cent for 1975-76. But now we include all of them and the figure for 1980-81 is 62 per cent when we include all of them. So, your figures are probably right and Mr. Blenkarn's are probably right but from different assumptions.

[Traduction]

subvention accordée au Nouveau-Brunswick, afin que les proportions demeurent à peu près égales; autrement, la province devrait évidemment trouver d'autres sources de revenu, mais je vous souligne que le gouvernement a déjà indiqué son intention de réduire les transferts.

M. Petrie: D'après nos chiffres, au Nouveau-Brunswick, la contribution fédérale au coût de l'assurance-maladie a été, en 1972, de 54.6 p. 100; juste avant la mise en œuvre du financement global, cette proportion était d'environ 57.5 p. 100. Évidemment, depuis l'avènement du financement global, cette contribution est passée à 59.9 p. 100. Je désire souligner une fois de plus qu'à notre avis, le partage pourrait ne pas être précisément à parts égales, puisqu'il faut faire certaines concessions pour les provinces qui n'ont pas la capacité de payer ou la base d'imposition nécessaire à la fourniture de tels services. Le gouvernement fédéral doit reconnaître ce fait.

M. Blenkarn: Vos données ne correspondent pas aux nôtres. D'après nous, si l'on tient compte de l'ensemble des programmes, y compris l'enseignement postsecondaire, les transferts du gouvernement fédéral représentaient 44 p. 100 des dépenses provinciales, avant l'adoption de l'accord sur le financement global. Ces transferts représentent maintenant 62 p. 100 des dépenses provinciales. Je puis donc vous affirmer que si vous désiriez vraiment revenir au partage égal des frais, je suis certain qu'Allan MacEachen en serait enchanté.

M. Petrie: Vous avez parlé de l'exception dans l'accroissement des dépenses du gouvernement fédéral pour les soins de santé. Nos renseignements nous viennent d'un exposé des faits sur le financement des soins de santé assurés au Nouveau-Brunswick, exposé préparé par le ministre fédéral de la Santé. Nous l'avons reçu de M^{me} Bégin, puis nous en avons discuté avec le ministre de l'époque, M. David Crombie; ces données concordaient avec celles de l'exposé, et c'est de là que nous tenons nos renseignements. La différence provient peut-être du fait que nous parlons des soins de santé, sans tenir compte de l'enseignement postsecondaire.

Le président: Il est probable que toutes ces données sont justes. Si je me rappelle bien ce que vous avez dit, vous parliez de 54 à 57 p. 100. Il s'agit probablement des programmes d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation. Il est probable qu'à l'époque, le gouvernement du Nouveau-Brunswick offrait d'autres programmes de santé, qui n'étaient pas comptés. Nos données tiennent maintenant compte de ces programmes, ce qui fait la différence; alors, s'il est vrai que la contribution fédérale était élevée pour le partage des frais des programmes admissibles d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation, pour l'ensemble des programmes de santé du Nouveau-Brunswick, y compris la santé mentale qui, auparavant, n'était pas couverte par l'assurance-maladie, la contribution fédérale au partage des frais a représenté 45 p. 100 en 1976-1977, et 43 p. 100 en 1975-1976, comme le disait M. Blenkarn. Maintenant, nous tenons compte de tous les programmes, et les données pour 1980-1981 indiquent une contribution totale de 62 p. 100. Les données que vous avez fournies, de même que celles de M. Blenkarn, sont probablement justes, mais elles sont calculées sur une base différente.